

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à VINGT heures ZÉRO minute, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés :

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

16/03/2026

Objet de la délibération

Délibération n°10/2026 : Fixation du nombre de postes d'adjoints

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'AIGUINES étant de 11, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE de créer 3 postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET